



## INSCRIPTION 2020-2021

NOM: .....

PRENOM: .....

ADRESSE: .....

CODE POSTAL: ..... VILLE: .....

TELEPHONE: ..... PORTABLE: .....

ADRESSE MAIL: .....

### ADHESION

Adhésion section jeux famille	12 €	1 par famille	12 €
Adhésion CALC	10 €	1 par famille	12 €
Le prix des adhésions comprend l'achat de nouveaux jeux de société , de matériel ou des frais de convivialité.			
<b>TOTAL</b>			€

SIGNATURE:



## REGLEMENTATION

**ARTICLE 1:** la section jeux de société est une activité de l'association Chasseuil Animation Loisirs et Culture (CALC) situé 1 rue Sainte Barbe 16260 CHASSENEUIL/BONNIEURE

**ARTICLE 2:** Cette section est gérée par une équipe de bénévoles du CALC qui est responsable du déroulement des séances, de la gestion des adhérents au sein de l'activité. Elle a pour objectif de partager des moments ludiques autour des jeux de société. Les responsables vous permettront de découvrir des nouveaux jeux, de vous initier, d'échanger autour des jeux dans une ambiance conviviale.

**ARTICLE 3:** La section jeux de société du CALC propose un samedi par mois, de 17h00 à 20h00, des séances de jeux de société ouvert à tous les publics (enfants, adultes, familles). Pour pouvoir bénéficier de ces séances, les adhérents devront s'inscrire et être à jour de leurs cotisations.

La cotisation comprend l'adhésion à l'association CALC (12€) et l'adhésion à la section jeux de société (12€ /famille). Cette cotisation servira à l'achat et à l'entretien de jeux de société ainsi que pour des frais de convivialité.

**ARTICLE 4:** La section jeux de société souligne le fait que les enfants sont ,sur toute la durée de la séance, sous la responsabilité des parents ou des tuteurs légaux.

**ARTICLE 5:** les jeux de société sont la propriété du CALC. Merci de ranger les jeux après avoir vérifié que rien ne traîne sous les tables (pions, dé, cartes...). Par respect pour les locaux et pour les jeux de société, il est interdit de manger ou de boire dans les salles de jeux.. Un espace convivial sera aménagé dans le hall ou dans une salle.

**ARTICLE 6:** Les bénévoles de la section jeux de société du CALC sont les garants du bon fonctionnement de la section. Ils se réservent le droit de refuser toute personne ne correspondant pas à l'esprit de la section.

**ARTICLE 7:** en raison des mesures sanitaires liées à la pandémie du Covid-19, il est demandé à chaque participant de venir masqué (pour les + 11 ans), de respecter les gestes barrières et le lavage réguliers des mains